

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Commune de La Jarne POUR AIRE GDV

**De :** Jean-André Bégué <ja.begue1747@gmail.com>

**Date :** 17/03/2024 18:02

**Pour :** PREFECTURE CHARENTE-MARITIME <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Nous voudrions par la présente vous signifier notre **REFUS** pour la création d'une aire GENS DU VOYAGE sur la commune de La Jarne pour les raisons suivantes.

La Jarne, commune de 2500 habitants n'est pas obligée d'avoir une aire de grand passage, celle-ci devant incomber aux communes de + 5000 habitants, il a déjà été rejeté en 2017 par la population jarnaise ainsi que par son conseil municipal et par son maire à la CDA

le site retenu est de nature agricole, or aujourd'hui au lieu d'aider nos agriculteurs, en les expropriant, on enlève de la souveraineté alimentaire. Je rappelle au passage les propos de Mr Le Préfet dans le journal SUD-OUEST au sujet de l'implantation du nouvel Hôpital sur le lieu-dit Varaize que ce site était incompatible car terre agricole. Donc la même logique pour les 4 ha du projet.

D202 - Problème de sécurité routière - déjà très dangereuse en temps normal, ne peut supporter l'arrivée de X caravanes pour rentrer dans cette aire, sans compter les déplacements à pied pour aller soit à la ZI d'Angoulins soit à LA JARNE  
Zone d'entreprise très près avec depuis peu une entreprise de location de box pour entreprise et particuliers, croyez vous que les gens vont se précipiter pour louer sachant qu'ils auront une aire à quelques centaines de mètres. Pour mémoire une aire était en fonction tous les été il y a quelques années et à été supprimée pour les raisons évidentes de sécurité et propreté environnante.

Dévalorisation de tous les biens immobiliers des habitants de LA JARNE et arrêt du développement de la commune puisque personne ne voudra venir y habiter. TRANQUILLITÉ des habitants car envahissement soit de fourgon proposant toutes sortes de produits sans compter le porte à porte pas toujours sincères.

ECOLOGIE - ces terres doivent être protégées car beaucoup d'oiseaux viennent dans ces champs.

PROPRETÉ - malgré les infrastructures que vous désirez mettre en place, cette population ne vit pas comme nous, ces terres vont drainer une pollution qui va dévaster les nappes phréatiques ce qui aura pour répercussions de souiller les sols jusqu'à la mer d'autre part ce sera à la CDA de nettoyer avec l'argent des contribuables.

La CDA qui a d'autres lieux à proposer (par exemple l'ancien parc des expo qui est pour le moment déjà une aire), les autres communes se débarrassant du problème allègrement par leur vote.

Un budget de 1,5 million d'euros pour un projet démesuré avec toutes les conséquences que cela va induire, alors que le village de La Jarne attend des infrastructures comme liaison cyclables vers la mer (Angoulins puis Châtelailon - liaison vers St Rogatien - réfection de la piste cyclable vers Aytre)

Pour toutes ces raisons nous disons **NON** et nous espérons que la sagesse et le bon sens écouteront les habitants de La Jarne.

Respectueusement,

Mme et Mr Bégué - LA JARNE